

BUREAUX RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois . . . . . 12 fr.  
Six mois . . . . . 23 .  
Un an . . . . . 44 .

L'abonnement continue, sauf avis contraire

# JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. REBOU

Le Nord de la France

Trois mois . . . . . 14 fr.  
Six mois . . . . . 27 .  
Un an . . . . . 51 .

ANNONCES : 15 centimes la ligne  
RÉCLAMES : 25 centimes  
— On traite à forfait. —

On s'abonne et on reçoit les annonces : ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez E. Bughin, libraire, rue Grande-Chaussée ; A PARIS, chez MM. Havas, Laflotte-Boullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

voirs du président de la République. M. Testelin, en prévision des prochaines élections, dont il connaissait la date, offrit de bonne heure la candidature à M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, dont le père avait été préfet du Nord sous le premier Empire. M. de Rémusat, ne se souciant pas d'arriver sous le patronage du parti républicain, écrivit pour refuser.

M. Testelin, voulant le punir de son refus, publia, contre tous les usages, sa lettre, qui était gratuitement offensive pour l'Assemblée. Alors il s'occupa de deux autres candidats, et, d'accord avec MM. Thiers et Barthélemy Saint-Hilaire, il choisit M. Dérégnacourt, maire de Roubaix, et M. Soins, manufacturier.

Le parti de l'ordre désigna deux hommes très estimés et très honorables, MM. Dupont et Bergerot.

Les comités républicains de M. Testelin s'acharnèrent contre eux de la manière la plus odieuse et la plus indigne, s'appuyant du nom de M. Thiers pour verser l'injure sur les conservateurs. Ne pensant pas pouvoir faire passer les deux candidats républicains, M. Testelin et ses amis s'attachèrent surtout à M. Dérégnacourt, qui devint pour M. Thiers le Vautrain du département du Nord. L'honorable M. Dupont est élu ; quoique tous les résultats ne puissent encore être connus, il est probable que M. Dérégnacourt le sera également.

Malgré ce dernier succès, M. Thiers, M. Testelin et leurs amis n'ont pas atteint leur but. Ils n'ont pas opéré, comme ils le voulaient, la dissolution du parti conservateur, qui a donné 82,289 voix à M. Dupont, et 81,878 à M. Bergerot, c'est-à-dire 164,167 voix aux candidats de l'ordre, contre 162,585 voix données à MM. Dérégnacourt et Soins, candidats républicains.

Le parti conservateur s'est compté ; il sait que les 120,000 électeurs qui se sont abstenus lui appartiennent, que la politique de M. Thiers est démasquée, et aux prochaines élections, il donnera encore à M. Jules Brame et à ses collègues les conservateurs libéraux de la grande députation du Nord, plus de 200,000 suffrages, pour assurer leur triomphe.

## BULLETIN QUOTIDIEN

Dans la séance d'hier de l'Assemblée nationale, M. Pouyer-Quertier a déposé le projet relatif aux nouveaux tarifs sur les matières premières. Nous publions plus loin la liste des matières imposées qui intéressent plus particulièrement notre industrie.

M. Clapier a continué son discours, tendant à l'établissement d'un impôt de 3 % sur les matières fabriquées.

M. de Lasteyrie a combattu les drawbacks.

M. Feray a repoussé tout impôt sur les matières premières.

Ces orateurs, et particulièrement M. Descelligny, dans la séance de jeudi, ont attaqué le projet d'impôt avec une sûreté d'appréciation et une force d'argumentation qui ont frappé l'Assemblée.

L'impôt sur les matières premières aura bien de la peine à se relever après des coups aussi rudes.

L'Assemblée a prononcé l'urgence sur une proposition de loi de M. Wolowski,

ayant pour but l'établissement provisoire à titre de taxe de guerre pour la libération du sol d'un droit d'habitation de 15 0/0 sur le loyer des propriétés bâties. La proposition a été renvoyée à la Commission du budget.

Une demande de M. de Trevenuc tendant à donner la priorité à la proposition concernant le rôle éventuel des conseils généraux sur la proposition relative à la rentrée à Paris, a été repoussée après une courte discussion.

Nous avons parlé hier de la déposition du rapport de M. de Clercq concernant les mesures à prendre pour les transports par chemins de fer. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les conclusions de ce rapport que nous publions plus loin.

Les élections de la Corse sont définitivement fixées au 11 février.

Le bilan de la Banque d'Angleterre, pour la 1<sup>re</sup> fois depuis six semaines, constate la diminution de l'encaisse métallique de près de 10 millions, et de 4 millions sur la réserve des billets, ce qui, du reste, est bien peu de chose, en présence d'une augmentation du portefeuille de 100 millions et d'une diminution de 80 millions, au compte courant du trésor. En somme, ce bilan continue à être favorable.

Celui de la Banque de France porte les traces des demandes que M. le ministre des finances avait annoncé devoir faire à partir du 6 ou 7 courant. Les bons du trésor déposés en garantie ont augmenté de plus de 25 millions. Du reste, c'est avec une augmentation de circulation de 11 millions 1/2 et une diminution d'encaisse de près de 2 millions que la Banque a suffi à toutes les demandes, y compris une augmentation de 22 millions dans la portefeuille. Il est vrai que la ville commence à s'acquitter de sa dette. Elle a rendu cette semaine 16 millions à la Banque, cela fait en tout 38 millions depuis un mois.

Ce bilan nous paraît un des meilleurs, vu les circonstances.

## CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

On nous écrit de Versailles, le 12 :

Le ministre de l'intérieur a écrit à M. Dauphin, le nouveau député de la Somme, pour l'engager à accepter le mandat que lui ont confié les électeurs. On n'a pas encore reçu la réponse de M. Dauphin.

La commission chargée de la question des annonces judiciaires a rejeté le principe de la désignation par une autorité quelconque du journal dans lequel devront être insérées les annonces. On avait proposé la désignation du journal ou par les tribunaux ou par les préfets ou par les conseils généraux. Ces propositions ont été repoussées. La commission doit examiner le projet présenté au corps législatif, sous l'empire et transformé au sénat par la commission spéciale. Ce projet consiste à laisser la liberté pure et simple pour la publication des annonces judiciaires, mais avec l'obligation de faire insérer un extrait de chaque annonce dans un bulletin spécialement destiné à cet usage.

M. de Pressensé avait, il y a quelque temps, déposé une proposition tendant à accorder une amnistie à tous les simples gardes nationaux fédérés, qui ne sont pas retenus pour crime de droit commun. La 8<sup>e</sup> commission d'initiative parlementaire a examiné aujourd'hui cette proposition et s'est prononcée à l'unanimité pour la prise en considération.

Hier, il y a eu un grand dîner chez M. le président de l'Assemblée nationale. Des députés de toutes nuances assistaient à la réception qui a eu lieu dans la soirée.

Hier soir, la gauche a tenu une réunion dans laquelle on a discuté les lois financières.

On n'est jamais trahi que par les siens. Voilà un député de l'extrême gauche, M. Jean Brunet qui, au début de la séance, sonne en quelque sorte le tocsin contre « les impies, les ruffians, les rhéteurs et les historiens », corrupteurs de la France, et contre « les agitations sectaires » aboutissant à « l'athéisme » ; il demande si on veut que notre pays continue à errer dans les abîmes à travers « les conspirations, les violences, les vanités, les apâtements, les ignorances, les affaires sements et les hontes de toute sorte », ou si on veut que, sorti du chaos actuel, il marche « en pleine lumière dans la voie du salut. »

M. Jean Brunet pose la question entre l'athéisme qui tue, et le Christ universel. Pour faire résoudre cette « question vitale », il propose un décret en trois articles, par lequel la France, se consacrant à Dieu, élèverait un temple au Christ sur la hauteur du Trécadéro où devait apparaître le palais du roi de Rome. M. Jean Brunet demande l'urgence pour sa proposition, parce que l'année nouvelle doit être marquée par une grande reconstitution sociale. L'urgence n'est pas adoptée, et la proposition va s'achever vers la commission d'initiative parlementaire.

Les termes dans lesquels s'est exprimé M. Jean Brunet n'ont peut-être pas tout le sérieux désirable, et son « Christ » universel ne donnerait pas une idée exacte des croyances chrétiennes ; il semble oublier aussi qu'un temple au Christ n'est pas à construire parmi nous comme au premier jour de la conversion des Gaules, et que, sous la diversité des vocables, des églises s'élèvent dans Paris à la gloire de Jésus-Christ, sauveur du monde. Mais la proposition très imprévue du député parisien de l'extrême gauche n'en est pas moins un symptôme curieux ; elle nous laisse voir un besoin de quelque chose de supérieur et de divin jusque dans ces régions où tout nous semble ténébreux ; on entend comme un cri d'alarme poussé même dans le camp de ceux qui trouvent excellent tout ce que nous attaquons.

La parole de ce collègue de l'extrême gauche a été singulièrement importune ; elle a visiblement ennuyé M. Littré et ses amis qui se glorifient de n'être que des « animaux mammifères » ; ces messieurs ont vu dans M. Jean Brunet un biman qui leur échappait, mais tous les

### On lit dans la Patrie :

Nous recevons de Lille, le 11 au soir, des lettres qui nous donnent des détails très intéressants sur les dernières opérations électorales dans le département du Nord.

Lorsque les élections du mois de février dernier eurent lieu, toutes les nuances du parti conservateur s'entendirent pour se réunir autour de M. Thiers, qui fit donner au corps électoral, par l'intermédiaire de ses amis, les assurances les plus formelles dans le sens de la paix, de l'ordre et de la conservation. Il alla même jusqu'à déclarer que la forme républicaine devait être essentiellement transitoire, et qu'il fallait s'occuper de constituer avant six mois une monarchie constitutionnelle sérieuse et forte.

C'est sous cette impression que les élections eurent lieu : elles donnèrent la majorité au parti conservateur, qui obtint un nombre considérable de suffrage. Le chiffre des députés à élire était de 28. M. Corne passa le premier sur la liste avec 250,000 voix ; M. Thiers arriva le second avec 235,000 suffrages ; M. Jules Brame, qui était le quatrième, en obtint 213,800 ; M. Roger (du Nord) arriva le sixième avec 212,000 ; M. Des Rotours fut nommé, l'avant-dernier, avec 177,000 et M. Changarnier se trouva élu le dernier avec 138,000 voix.

Ces résultats étaient rassurant pour les hommes d'ordre. M. Testelin, aujourd'hui chef du parti républicain, ne fut point nommé. Cinq mois plus tard, aux élections du 2 juillet, M. Thiers reniait, dans le département du Nord comme partout, ses amis et son programme, et il faisait appuyer par M. Barthélemy Saint-Hilaire, son partisan le plus actif, deux républicains, M. le général Faidherbe et M. Testelin, ancien ami du trop fameux Delescluze.

Depuis le mois de juillet, M. Thiers a continué à suivre cette voie. Il a travaillé, dans le Nord, à dissoudre le parti conservateur libéral et à faire triompher le parti démocratique. Il a pris pour son représentant M. Testelin, l'agent direct du comité électoral républicain que dirige de Versailles, M. Barthélemy Saint-Hilaire, le fondé de pou-